

Isère

► Quelles sont les compétences du Département de l'Isère



Parmi les compétences du conseil départemental figurent les collèges et donc la restauration dans les cantines de ces établissements. Photo archives Le DL /Mona BLANCHET

Les compétences du conseil départemental sont réparties en quatre grandes catégories :

- la solidarité et le social (enfance, personnes âgées, personnes handicapées, RSA...);
- l'éducation (gestion et entretien des collèges) ;
- l'aménagement du territoire et les transports (réfection des routes, équipements ruraux, transports interurbains, gestion de l'eau...);
- les actions culturelles et sportives (archives, musées départementaux, protection du patrimoine, développement touristique...).

Par ailleurs, le Département finance le Service d'incendie et de secours (Sdis), et par conséquent, assure la sécurité incendie. Il peut également assumer d'autres compétences, non obligatoires.

• Des actions volontaristes

Le précédent exécutif avait choisi le soutien à l'entretien et la construction d'écoles maternelles et primaires, la protection et valorisation des espaces naturels sensibles (ENS), l'aménagement numérique du territoire (THD), le soutien au monde rural (collectivités et communes notamment) et l'aide à l'agriculture.